

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque de fabrication S I M C A - A R O N D E		Type AA - P 60 - Grand Large		Modèle année 1960	Bordereau-type N° 3'0 1 5-C	
Caractéristiques "AA" à droite s.auvent s.plaq.constructeur et en préfixe N° châssis -							
"Grand Large" à droite s.tableau de bord			Carburant	essence	Nombre de cylindres 4		
Constructeur du châssis S I M C A, Nanterre (F)							
N° du châssis frappé à droite s.renfort du tablier et sur plaquette constructeur							
N° du moteur frappé à gauche s.carter moteur, vers le bossage de la pompe à essence							
Type du moteur Flash - en ligne							
Position du mot. avant Frein-moteur							
Cylindrée 1'290cm³ Frein de remorque					Dimensions ext. en mm		
Temps 4		Transmission méc.synchr.*)		Treuil/Cabest.		Longueur 4'189	
Refroidissement eau.		Nombre vit. avant 4		Crochet de rem.		Largeur 1'567	
Entraînement s.roues AR		Vitesse en 1 <sup>re</sup> 30		Voie avant 1'255		Hauteur 1'460	
Nombre d'axes 2		Vitesse en prise dir. 130		Voie arrière 1'250		Empattement 2'445	
Nombre de pneus 4		Bloquage différentiel		Diam. de braq. 9,95/9,90		Porte à faux arr. 1'038	
Frein à pied hydraulique, à expansion interne, sur toutes les 4 roues							
Frein à main mécanique, à expansion interne, à câble, sur les roues arrières							
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions Int. en mm
A vide	500	476	976	Dimension	5.60-14	5.60-14	Longueur
Charge utile	121	229	350	Charge pneu	385	385	Largeur
Total	621	705	1'326		4 Ply	4 Ply	Hauteur
Gar. de fabr.			1'345				Hauteur ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes 2		Porte à faux arr.	
Direction: position		à gauche ou à droite		Marque du moteur SIMCA		C.V. frein 48 SAE	
Alésage		74		Course 75		C.V. Impôts 6,57	
Forme de la carrosserie limousine (Berline 2 portes)							
Nombre de places: total		5 (avant 2 milieu arr. 3 )		Places debout			
Siège arrière				Side-car			

Phares: marque	2/MARCHAL E2 109 (jaune)	Indicateurs de direction	4/clignot.av.témoin optique AV=comb.av.feux position(bl.)
Feux de croisement	2/Bilux asymétriques	AR=au-dessus catadioptrés	(rge.)
Feux de position	2/séparés, sous les phares +)	Essuie-glace	2/électriques av.lave-glace
Phare brouillard		Avertisseur	2/électr. (2 tons + optique ++)
Feux arrière	2/sous les catadioptrés	Rétroviseur	1/intérieur centre haut
Réfecteurs	2/entre feux AR et feux stop	Indicateur de vitesse	1/ km/h
Feu stop	2/comb.av.clignoteurs (rge.)	Figurine de radiateur	
Eclairage N° de contrôle	1/pr.plaque normale et oblongue		
Phare marche arrière			
Équipement électrique	12 Volts		
Mesure du bruit	78 -79 dB à 4'800 t/min.		

Observations et exceptions

- \*) Transmission: Sur demande, avec embrayage automatique "SIMCAMATIC".
- +) Feux de stationnement: Combinés av. feux de position; s'allumant indifféremment soit à gauche, soit à droite, sur lère position de l'interrupteur général d'éclairage.
- ++) Avertisseur optique: Doit être donné par les feux de route et non par les feux code (ACF du 9.3.59).

Lieu et date de l'expertise-type Genève, le 27.10.59

La Commission d'expertise-type



4/clignot.av.témoin optique

Phares: marque	2/MARCHAL E2 109 (jaune)	Indicateurs de direction	AV=comb.av.feux position(bl.)
Feux de croisement	2/Bilux asymétriques	AR=au-dessus catadioptrés (rge.)	
Feux de position	2/séparés, sous les phares +)	Essuie-glace	2/électriques av.lave-glace
Phare brouillard		Avertisseur	2/électr. (2 tons + optique ++)
Feux arrières	2/sous les catadioptrés 1.	Rétroviseur	1/intérieur centre haut
Réfecteurs	2/entre feux AR et feux stop	Indicateur de vitesse	1/ km/h
Feu stop	2/comb.av.clignoteurs (rge.)	Figurine de radiateur	
Eclairage N° de contrôle	1/pr.plaque normale et oblongue		
Phare marche arrière			
Équipement électrique	12 Volts		
Mesure du bruit	78 -79 dB à 4'800 t/min.		

Observations et exceptions

- \* ) Transmission: Sur demande, avec embrayage automatique "SIMCAMATIC".
- + ) Feux de stationnement: Combinés av. feux de position; s'allumant indifféremment soit à gauche, soit à droite, sur lère position de l'interrupteur général d'éclairage.
- ++ ) Avertisseur optique: Doit être donné par les feux de route et non par les feux code (ACF du 9.3.59).

Lieu et date de l'expertise-type Genève, le 27.10.59

La Commission d'expertise-type